

AGITATEUR TRIDIMENSIONNEL

Modèle GIA

Description :

Le plateau de cet agitateur s'incline dans toutes les directions du plan, dans un mouvement de rotation suivant un angle réglable de 0° à 10°. Le plateau est équipé d'une surface antidérapante.

Caractéristiques techniques :

Répondant aux Directives Européennes CEM2014/30/UE-

RoHS2011/65/EU-BAT2006/95/CE-

Charge maxi : 2Kg.

Vitesse : 20 à 50 tours / minute.

Inclinaison : 0 à 10°.

Minuterie : 0 à 15 mn.

Dimensions du plateau : 262 x 182 mm.

Dimensions de l'appareil : 320 x 220 mm H 140 mm.

Poids : 4.4 Kg.

Tension d'alimentation : 230V~ monophasé 50 Hz.

Fusibles : 2x160Ma. T.250V.

Puissance : 25W.



Mise en service et utilisation

Enlever la vis en nylon blanc (nécessaire au blocage du moteur pendant le transport) située dessous l'appareil.

-Il est recommandé de placer l'appareil sur une surface bien horizontale.

-L'alimentation électrique est prévue en 230 Volts monophasé 50 Hz. Utiliser un autotransformateur si la tension du secteur est différente.

-L'appareil doit être branché avec le cordon secteur fourni avec l'appareil dans une prise normalisée 2 pôles+terre.

Réglage de l'inclinaison

Lorsque l'appareil est à l'arrêt, incliner manuellement et doucement son plateau vers l'avant **sans forcer**. Une inclinaison de l'ordre de 5° (la moitié du maximum possible) est généralement suffisante.

Marche avec arrêt automatique

Mettre l'inverseur sur « minuterie » et la lampe-témoin s'allume. Régler le bouton-cadran de la minuterie sur le temps désiré. L'appareil se met en marche aussitôt, s'arrête au bout du temps écoulé.

Marche continue

Mettre l'inverseur sur « marche ». L'appareil se met en marche et la lampe-témoin s'allume. Pour arrêter, mettre l'inverseur sur « arrêt ».

Réglage de la vitesse

Mettre en marche l'appareil et déplacer le curseur sur la vitesse choisie.

Nettoyage de la plaque antidérapante

Cette plaque doit être lavée régulièrement pour conserver son efficacité.

***En cas de dysfonctionnement, l'appareil doit être retourné au constructeur,
Les réparations ne pouvant être effectuées que par une personne qualifiée.***